

BUREAU : 39, Rue Paucré, 39 - ROUBAIX
TELEPHONE - N° 328 - TELEPHONE

Les bécanciers

Deux vélos volés à l'hôtel des postes. — Un troisième au bureau de poste de la Fosse-aux-Chênes.

M. Maurice Lemaire, facteur télégraphiste, demeurant rue de Sébastopol, au moment de prendre son service de nuit au bureau de poste de la rue Nain, avait déposé son vélo sur le palier de l'escalier situé dans la cour intérieure.

Sans doute avait-il été suivi par un malfaiteur, car, peu après, M. Lemaire constatait la disparition de sa bicyclette, valant 150 francs environ.

Le voleur avait pris la précaution de détacher le grelot et il l'avait délicatement posé sur une marche de l'escalier.

— D'autre part, dans l'après-midi de jeudi, le vélo qu'un courrier avait placé dans le petit vestibule à l'entrée du hall, a également été dérobé.

Une enquête est ouverte par M. Guiraud, commissaire de police du 1er arrondissement.

— En outre, M. Orlanges, commissaire de police du 4e arrondissement, a ouvert une enquête sur un troisième vol de vélo commis jeudi soir, vers 6 heures 20, au bureau de poste de la rue de la Fosse-aux-Chênes et au préjudice de M. Charles Pruvost, 17 ans, demeurant 34, rue de France.

LES VOLS AU CIMETIERE

Nous avons annoncé hier l'arrestation de Clément Deloof, 23 ans, journalier, demeurant rue des Fondards, 39, à la suite de l'enquête ouverte par M. Benet, commissaire de police du 5e arrondissement, sur un vol d'objets funéraires commis en février dernier.

Cette arrestation a été opérée en vertu d'un mandat d'amener de M. Gobert, juge d'instruction à Lille.

Clément Deloof a 44 ans écoulés à la maison d'arrêt hier vendredi.

LES BOUCLES D'OREILLE DE L'ENFANT

Mme Blondel, ménagère, demeurant rue de l'Épave, cour Saint-Joseph, faisait vendredi matin, la toilette de sa fillelette Louise, âgée de 3 ans, quand elle aperçut que l'enfant n'avait plus ses boucles d'oreille.

Interrogée, la petite Louise raconta qu'elle s'en était allée enlever à la valise par un monsieur qui l'avait approchée alors qu'elle jouait près de l'abri-voies.

Mme Blondel a porté plainte et M. Bartholin, commissaire de police du 2e arrondissement, a ouvert une enquête.

JEAN-BAPTISTE ET PHILOMÈNE SOUS LES VERROUS

En vertu d'un mandat d'amener de M. Gobert, juge d'instruction à Lille, le sieur Jean-Baptiste Vanquoy, 21 ans, peintre, demeurant rue de la Barbe-d'Or, 13, a été arrêté sous l'inculpation de vol et complicité.

Se maîtresse, Philomène Decq, dite Germaine, 23 ans, couturière, qui habite avec lui, s'est oubliée jusqu'à injurier les agents qui emmenaient son « petit homme ». Elle a été également arrêtée et sera poursuivie pour outrages à agents.

LA GUERRE AUX TOUCOUS

Quatre chiens trouvés errant sur la voie publique dans le quartier de la rue de la Fosse-aux-Chênes, ont été capturés par le service de la fourrière.

PLONS FAIRAIT DU POTIN

Contravention a été dressée hier à la nonne Flore Collaux, 54 ans, ménagère, demeurant rue de la Tuilerie, 24, cour Brulin, 1, pour tapage injurieux vers du Tilleul.

LA FANFARE « LA PAIX » A GALAIS

Pour répondre à l'aimable invitation du comité des fêtes de Galais, la fanfare « La Paix » se rendra dans cette ville le 3 août prochain pour y donner un grand concert.

Les camarades désireux de profiter d'un prix réduit de cette excursion peuvent dès maintenant s'adresser au café de la coopérative, qui est à leur disposition pour tous les renseignements.

Les inscriptions se feront plus tard après le 21 juillet, à 7 heures du soir.

AU CERCLE STENOGRAPHIQUE

La distribution des prix aura lieu demain dimanche à 10 heures du matin, dans la salle des fêtes de l'Institut Turgot, rue du Collège.

Cette remise solennelle des récompenses et diplômes obtenus par les différents cours aux examens de 1912-1913 sera présidée par M. Joseph Wibaux, président de la Société industrielle et commerciale de Roubaix.

BAINS DE LA RUE DE ROMÉ

En vue de permettre le nettoyage intérieur et extérieur de la chaudière des bains de la rue de Romé, cet établissement sera fermé au public les lundi 30 juin et mardi 1er juillet.

LE FEU A LA CRECHE MUNICIPALE DE LA RUE DE CASSEL

Un commencement d'incendie s'est déclaré vendredi vers six heures et demie du soir, dans les combles de la crèche municipale de la rue de Cassel.

Le feu a pris naissance d'un côté du square Wibaux par suite d'une détérioration dans la cheminée. Il a été rapidement éteint par les pompiers qui étaient venus de Cassel avec leur matériel, au premier signal.

Il y a eu pour quelques centaines de francs de dégâts. Le citoyen Théron, adjoint au maire, était sur les lieux.

REPOS HEBDOMADAIRE

Conformément aux instructions de M. le Préfet du Nord, le Maire de la ville de Roubaix porte à la connaissance des syndicats, intéressés qu'une enquête est ouverte sur la demande de dérogation présentée par un commerçant, par application de l'article 35 du Code du travail et de la Prévoyance sociale.

— Livre 2. — (Loi du 26 novembre 1912).

Cette demande est déposée au secrétariat de la Mairie, où elle sera communiquée pendant un délai de quinze jours aux syndicats et ceux-ci auront à faire connaître à quel avis ils sont intéressés à l'enquête.

Cette qui est parvenue à la Mairie de Roubaix concerne M. Jean Lequenne, tailleur, 69, rue de France.

FETE NATIONALE

La circulation des voitures, automobiles et tramways

Le citoyen Lebas vient de prendre l'arrêté suivant :

— Vu la loi du 5 avril 1884, et notamment les articles 90, 91, 92, 93, 94, 95 et 96.

— Considérant que, en raison des fêtes qui auront lieu le lundi 24 juillet 1913, à l'occasion de la Fête Nationale, la circulation des voitures ordinaires, automobiles et tramways est,

par suite de l'affluence du public, de nature à provoquer des accidents;

Arrêtons :

Article 1er. — La circulation des voitures ordinaires, automobiles et tramways sera interrompue de 9 à 11 heures du matin, sur la place de la Gare, rue de la Gare et Grande-Place, pendant le défilé des enfants des écoles.

Article 2. — Pendant l'exécution du concert sur la Grande-Place, qui aura lieu de 21 à 23 heures, la marche des voitures sera très ralentie et même suspendue si le besoin s'en fait sentir.

Art. 3. — M. le commissaire central de police est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel de Ville de Roubaix, le 23 juin 1913. Le Maire, Signé : J. LEBAS.

REVUE DE M. LE GENERAL LEBAS

Le général Lebas, gouverneur de Lille, commandant la subdivision de région, visitant les S. A. G. demain dimanche 30 juin à 9 heures, tous les membres des sections de tir : adultes, jeunesse et scolaire (tenue de ville) et tous les adhérents aux sections athlétiques (tenue de jeu) sont instamment priés de se trouver demain dimanche à 8 heures précises du matin, au Parc Barbiéux, avenue Le Nôtre (face au bureau d'octroi). De là les groupes sont priés de se rendre à la gare de la Laiterie, pour la revue.

Le comité, en cette occasion, compte sur la présence de tous les sociétaires.

AMICALE DE LA RUE DU BOIS

Demain dimanche 30 juin, de 10 heures à midi, deuxième séance du grand concours de tir, qui aura lieu au stand de l'école.

Double cible. Cartons d'entraînement avec 4 balles à 5 centimes.

Tous les sociétaires sont invités à venir se distraire les nombreux prix.

Les 26 et 27 séances auront lieu les dimanches 6 et 13 juillet.

AMICALE TERNAUX

Le concours annuel de tir à la carabine et fusil de guerre se continuera demain dimanche 30 juin et dimanche 6 juillet.

Concours à la carabine scolaire 12 mètres. Fusils Gras-Jovet, Lebel, Combain à 20 mètres.

Tir d'honneur 20 mètres, fustes armes admises.

Tir à 12 mètres, carabine, réservé aux sociétaires.

Stand couvert permettant de tirer par tous les temps.

EXCURSION A GAND

L'amicale de la rue Ternaux organise une excursion à Gand pour le dimanche 13 juillet. Départ vers 6 heures du matin. Retour vers 10 heures le soir.

Le matin, visite de la ville et des principales curiosités. Le soir, visite de l'Exposition.

Les prix de l'excursion sont ainsi fixés : Tenue, dîner et entrée à l'Exposition ; sociétaire, 6 fr. ; étranger, 6 fr. 50. Train et entrée à l'Exposition, sans le dîner : sociétaires, 3 fr. 50 ; non-sociétaires, 4 fr. 15.

Les adhésions sont reçues par tous les membres du comité jusqu'au mercredi 3 juillet, dernier délai.

AU FOYER DES AMICALES LAIQUES

Les fêtes de la rue de France ont lieu de 3 heures à 6 heures au Foyer des Amicales laïques, 2, rue de l'Hospice.

Des jeux de tennis, de croquet, de dames, de dominos et autres sont mis à leur disposition.

AMICALE DU MOULIN

Le comité de tir de l'amicale tient à rappeler à ses sociétaires que le championnat annuel de tir à la carabine aura lieu les dimanches 30 juin et 6 juillet. De jolis prix et des cadeaux sont réservés aux gagnants.

Demain dimanche 30 juin, de 10 heures à midi, au stand de l'école, concours mensuel de tir avec primes et première journée du championnat.

A 3 heures du matin, rendez-vous à l'école des membres participants au concours de tir de l'amicale de la rue Ternaux. Les tireurs n'ayant pas encore retiré leurs prix du concours du 15 juin, sont priés de passer au siège demain dimanche 30 juin ; passé cette date, les prix resteront acquis à la société.

ASSOCIATION DE A. E. DE L'INSTITUT TURGOT

Le départ de l'excursion à Gand aura lieu demain dimanche 30 juin par train spécial qui quittera Roubaix à 5 heures 31. Rendez-vous des excursionnistes au gare à 5 heures 20. Les excursionnistes sont instamment priés de retirer leur billet de chemin de fer et la carte d'identité adjointes samedi 28 juin, de 6 heures 1/2 à 7 heures 1/2 du soir, dans la salle des Turgotins, 76, rue du Collège.

AMICALE DES A. G. (S. A. G.)

Le deuxième grand concours de tir (carabine et fusil Gras-Jovet) aura lieu demain dimanche, 30 juin, à 9 heures, au stand de l'école, de 9 à 11 heures 1/2.

1. Tir de carabine. — Les sociétaires jusqu'à 4 heures 1/2. On ne peut se présenter à cette épreuve, les jours de dimanche, sans avoir obtenu le point de présence à tous les tireurs pour les concours d'honneur.

2. Tir de carabine. — Le comité rappelle qu'un superbe prix, attribué, fin d'année, au champion de carabine et réservé aux cinq suivants. Les amateurs sont invités à exécuter ce tir de carabine le plus tôt possible, le stand étant fermé pendant les mois d'août et septembre.

3. Challenge Schiller. — Ce sont tous les jours, au champion de carabine et réservés aux cinq suivants. Les amateurs sont invités à exécuter ce tir de carabine le plus tôt possible, le stand étant fermé pendant les mois d'août et septembre.

4. Tir de carabine. — Le comité rappelle qu'un superbe prix, attribué, fin d'année, au champion de carabine et réservé aux cinq suivants. Les amateurs sont invités à exécuter ce tir de carabine le plus tôt possible, le stand étant fermé pendant les mois d'août et septembre.

5. Tir de carabine. — Le comité rappelle qu'un superbe prix, attribué, fin d'année, au champion de carabine et réservé aux cinq suivants. Les amateurs sont invités à exécuter ce tir de carabine le plus tôt possible, le stand étant fermé pendant les mois d'août et septembre.

6. Tir de carabine. — Le comité rappelle qu'un superbe prix, attribué, fin d'année, au champion de carabine et réservé aux cinq suivants. Les amateurs sont invités à exécuter ce tir de carabine le plus tôt possible, le stand étant fermé pendant les mois d'août et septembre.

7. Tir de carabine. — Le comité rappelle qu'un superbe prix, attribué, fin d'année, au champion de carabine et réservé aux cinq suivants. Les amateurs sont invités à exécuter ce tir de carabine le plus tôt possible, le stand étant fermé pendant les mois d'août et septembre.

8. Tir de carabine. — Le comité rappelle qu'un superbe prix, attribué, fin d'année, au champion de carabine et réservé aux cinq suivants. Les amateurs sont invités à exécuter ce tir de carabine le plus tôt possible, le stand étant fermé pendant les mois d'août et septembre.

9. Tir de carabine. — Le comité rappelle qu'un superbe prix, attribué, fin d'année, au champion de carabine et réservé aux cinq suivants. Les amateurs sont invités à exécuter ce tir de carabine le plus tôt possible, le stand étant fermé pendant les mois d'août et septembre.

10. Tir de carabine. — Le comité rappelle qu'un superbe prix, attribué, fin d'année, au champion de carabine et réservé aux cinq suivants. Les amateurs sont invités à exécuter ce tir de carabine le plus tôt possible, le stand étant fermé pendant les mois d'août et septembre.

11. Tir de carabine. — Le comité rappelle qu'un superbe prix, attribué, fin d'année, au champion de carabine et réservé aux cinq suivants. Les amateurs sont invités à exécuter ce tir de carabine le plus tôt possible, le stand étant fermé pendant les mois d'août et septembre.

12. Tir de carabine. — Le comité rappelle qu'un superbe prix, attribué, fin d'année, au champion de carabine et réservé aux cinq suivants. Les amateurs sont invités à exécuter ce tir de carabine le plus tôt possible, le stand étant fermé pendant les mois d'août et septembre.

13. Tir de carabine. — Le comité rappelle qu'un superbe prix, attribué, fin d'année, au champion de carabine et réservé aux cinq suivants. Les amateurs sont invités à exécuter ce tir de carabine le plus tôt possible, le stand étant fermé pendant les mois d'août et septembre.

14. Tir de carabine. — Le comité rappelle qu'un superbe prix, attribué, fin d'année, au champion de carabine et réservé aux cinq suivants. Les amateurs sont invités à exécuter ce tir de carabine le plus tôt possible, le stand étant fermé pendant les mois d'août et septembre.

15. Tir de carabine. — Le comité rappelle qu'un superbe prix, attribué, fin d'année, au champion de carabine et réservé aux cinq suivants. Les amateurs sont invités à exécuter ce tir de carabine le plus tôt possible, le stand étant fermé pendant les mois d'août et septembre.

16. Tir de carabine. — Le comité rappelle qu'un superbe prix, attribué, fin d'année, au champion de carabine et réservé aux cinq suivants. Les amateurs sont invités à exécuter ce tir de carabine le plus tôt possible, le stand étant fermé pendant les mois d'août et septembre.

17. Tir de carabine. — Le comité rappelle qu'un superbe prix, attribué, fin d'année, au champion de carabine et réservé aux cinq suivants. Les amateurs sont invités à exécuter ce tir de carabine le plus tôt possible, le stand étant fermé pendant les mois d'août et septembre.

18. Tir de carabine. — Le comité rappelle qu'un superbe prix, attribué, fin d'année, au champion de carabine et réservé aux cinq suivants. Les amateurs sont invités à exécuter ce tir de carabine le plus tôt possible, le stand étant fermé pendant les mois d'août et septembre.

19. Tir de carabine. — Le comité rappelle qu'un superbe prix, attribué, fin d'année, au champion de carabine et réservé aux cinq suivants. Les amateurs sont invités à exécuter ce tir de carabine le plus tôt possible, le stand étant fermé pendant les mois d'août et septembre.

20. Tir de carabine. — Le comité rappelle qu'un superbe prix, attribué, fin d'année, au champion de carabine et réservé aux cinq suivants. Les amateurs sont invités à exécuter ce tir de carabine le plus tôt possible, le stand étant fermé pendant les mois d'août et septembre.

21. Tir de carabine. — Le comité rappelle qu'un superbe prix, attribué, fin d'année, au champion de carabine et réservé aux cinq suivants. Les amateurs sont invités à exécuter ce tir de carabine le plus tôt possible, le stand étant fermé pendant les mois d'août et septembre.

22. Tir de carabine. — Le comité rappelle qu'un superbe prix, attribué, fin d'année, au champion de carabine et réservé aux cinq suivants. Les amateurs sont invités à exécuter ce tir de carabine le plus tôt possible, le stand étant fermé pendant les mois d'août et septembre.

23. Tir de carabine. — Le comité rappelle qu'un superbe prix, attribué, fin d'année, au champion de carabine et réservé aux cinq suivants. Les amateurs sont invités à exécuter ce tir de carabine le plus tôt possible, le stand étant fermé pendant les mois d'août et septembre.

24. Tir de carabine. — Le comité rappelle qu'un superbe prix, attribué, fin d'année, au champion de carabine et réservé aux cinq suivants. Les amateurs sont invités à exécuter ce tir de carabine le plus tôt possible, le stand étant fermé pendant les mois d'août et septembre.

25. Tir de carabine. — Le comité rappelle qu'un superbe prix, attribué, fin d'année, au champion de carabine et réservé aux cinq suivants. Les amateurs sont invités à exécuter ce tir de carabine le plus tôt possible, le stand étant fermé pendant les mois d'août et septembre.

26. Tir de carabine. — Le comité rappelle qu'un superbe prix, attribué, fin d'année, au champion de carabine et réservé aux cinq suivants. Les amateurs sont invités à exécuter ce tir de carabine le plus tôt possible, le stand étant fermé pendant les mois d'août et septembre.

27. Tir de carabine. — Le comité rappelle qu'un superbe prix, attribué, fin d'année, au champion de carabine et réservé aux cinq suivants. Les amateurs sont invités à exécuter ce tir de carabine le plus tôt possible, le stand étant fermé pendant les mois d'août et septembre.

28. Tir de carabine. — Le comité rappelle qu'un superbe prix, attribué, fin d'année, au champion de carabine et réservé aux cinq suivants. Les amateurs sont invités à exécuter ce tir de carabine le plus tôt possible, le stand étant fermé pendant les mois d'août et septembre.

29. Tir de carabine. — Le comité rappelle qu'un superbe prix, attribué, fin d'année, au champion de carabine et réservé aux cinq suivants. Les amateurs sont invités à exécuter ce tir de carabine le plus tôt possible, le stand étant fermé pendant les mois d'août et septembre.

WATTELOS

WATTELOS CHEF-LIEU DE CANTON

La population a appris avec plaisir le vote de l'Assemblée départementale en chef-lieu de canton.

On se rappelle que le conseil municipal socialiste de Wattrelos, dans sa séance du 13 août 1912 avait émis un vœu tendant à l'élection de la commune de Wattrelos en chef-lieu de canton, avec ou sans la partie du territoire de Roubaix en global les quartiers du Hain et du Carliquin.

Ce vœu fut ensuite repris par le citoyen Brillaud qui le fit adopter par le Conseil général.

Voici en quels termes le citoyen Brillaud présente la question à l'Assemblée départementale, séance du 23 septembre 1912 :

« Messieurs, M. le Préfet soumet à l'Assemblée départementale, le dossier relatif à la division des trois cantons actuels de Roubaix en cinq nouveaux cantons.

Le projet adopté par le Conseil d'arrondissement de Lille tend à former l'un des cantons avec la ville entière de Wattrelos (22.000 habitants), et les quartiers du Hain et du Carliquin.

« Le Conseil municipal de Wattrelos, sans s'opposer à cette solution, réclame pour Wattrelos le titre de chef-lieu de canton.

« L'Assemblée départementale estimera sans doute qu'il y a lieu de donner satisfaction à une commune comprenant 22.000 habitants.

« Rien ne peut s'y opposer du reste, puisque M. le Préfet fait connaître dans son rapport que, quel que soit le projet adopté, la division nouvelle en cinq cantons entraîne une modification des circonscriptions judiciaires actuellement existantes.

« Je propose donc au Conseil général d'émettre un vœu favorable à l'élection de la commune de Wattrelos en chef-lieu de canton, avec ou sans la partie du territoire de Roubaix englobant les quartiers du Hain et du Carliquin.

« Le Conseil municipal de Wattrelos a donné satisfaction au Conseil municipal de Wattrelos et au Conseil général. Aussi le drapeau a-t-il été arboré sur la ville de Wattrelos, dès que le vote de la Chambre fut connu.

« Wattrelos aura donc son autonomie administrative et politique au lieu d'avoir son territoire divisé en deux parties appartenant à deux cantons de Roubaix.

« Certes il aurait été préférable que le siège d'une justice de paix soit fixé à présent à Wattrelos, mais en attendant cette création, l'administration municipale va prendre les mesures nécessaires pour que des audiences du juge de paix soient tenues au moins deux fois par mois à Wattrelos.

« NON-LIEU. — Nous avons annoncé, il y a quelques semaines, que M. Caillat, commissaire de police, avait fait arrêter et détenir au parquet, sur la simple dénonciation d'un cabaretier du Sapin-Vert, deux jeunes ouvriers, qu'il inculpait de vol d'une somme de 2 fr. 50.

« Mais les deux inculpés, MM. Char et Vanpoulière, 26 ans, et Jules Dhavon, 23 ans, étaient remis en liberté dès leur arrivée au parquet, par le juge d'instruction, M. Delaët.

« Cet honorable magistrat a clos son information par une double ordonnance de non-lieu, l'innocence des victimes de M. Caillat ayant été étonnée.

« PARTI SOCIALISTE. — Réunion du groupe du Sapin-Vert, mardi 17 juillet, à 8 heures du soir, chez le camarade Pierre Deprince, rue du Mont-à-Leux. Présence inconnue.

WASQUEHAL

ARRESTATION D'UN RAT D'USINE

Hier vendredi, les ouvriers de l'usine Eycken et Leroy venaient de toucher leur semaine, tout à coup, l'un d'eux, le nommé Auguste Vanquoy, demeurant à Fiers, s'aperçut qu'il avait été dérobé une somme de 30 francs.

Seus équipons et ceux de deux de ses camarades, qui se trouvaient dans la même chambre, furent saisis, ainsi qu'un sac de travail, et les trois inculpés furent conduits devant le juge d'instruction.

« Ceux qui désirent produire un inconvénient de leur choix devront, en faire le dépôt à la mairie aux fins d'examen, en faire le dépôt à la mairie aux fins d'examen, en faire le dépôt à la mairie aux fins d'examen.

« La réplique est autorisée. Deux concurrents peuvent se produire dans un dialogue ; ils seront jugés individuellement.

« Chant (genre lyrique). Concours d'honneur entre médailles. Prix unique, un objet d'art avec diplôme.

« Division d'excellence, tenors : 1er prix avec médaille d'argent et diplôme, 30 fr. ; 2e, avec diplôme, 20 fr. ; 3e, 15 fr. ; 4e, 10 fr.

« Barytons : 1er prix avec médaille d'argent et diplôme, 30 fr. ; 2e, avec diplôme, 20 fr. ; 3e, 15 fr. ; 4e, 10 fr.

« Basées : 1er prix avec médaille d'argent et diplôme, 30 fr. ; 2e, avec diplôme, 20 fr. ; 3e, 15 fr. ; 4e, 10 fr.

« Première division, tenors : 1er prix avec diplôme, 15 fr. ; 2e, avec diplôme, 10 fr. ; 3e, 5 fr.

« Barytons : 1er prix avec diplôme, 15 fr. ; 2e, avec diplôme, 10 fr. ; 3e, 5 fr.

LANNON

EN GLISSANT. — Henri Rossel, 30 ans, chef de bureau à la filature Parmentier, 10, rue de la République, a été surpris en train de voler une somme de 15 francs.

« CHUTE MALHEUREUSE. — Léopold Delbecq, 35 ans, aide maçon à l'entreprise Jouvencaux, s'est contusionné la jambe droite en tombant 10 jours de repos.

« LA FETE NATIONALE. — Avis très important. — Les sociétés régulièrement constituées, désireuses de participer au cortège de la Fête Nationale du 14 juillet, sont priées d'en faire la déclaration à la mairie, avant le 10 juillet, dernier délai.

« REUNION DE COMITE. — Le comité d'organisation des fêtes du Petit Lannoy se réunira ce soir samedi à sept heures et demie, salle Louis Wain.

« EN SOULEVANT UNE BONDELLE. — Henri Beck, 20 ans, garçon brossier chez Brame et fils, s'est fait un violent effort, 10 jours de repos.

« LA FRAUDE SUR VICHY-CELESTINS

est évitée si l'on a soin de vérifier, avant le débouchage, si la capsule est intacte, et si le goulot porte bien le disque bleu Vichy-Etat.

Gazette Tourquennoise

La Fête du 14 Juillet

CONCOURS DE CHANT ET DE DECLAMATION

700 francs de prix en espèces, plus objets d'art, médailles et diplômes

Règlement. Les concours ci-dessous désignés seront exclusivement réservés aux personnes, hommes, dames ou jeunes filles habitant Tourcoing ou les communes de ses cantons, âgés d'au moins 17 ans.

« Les demandes d'inscription sont reçues dès maintenant au bureau des écoles à la mairie, où tous les renseignements complémentaires seront fournis au besoin.

« Tout demandeur qui parviendrait après le 9 juillet, à midi, serait considéré comme nul et non avenue.

« Chaque concurrent devra indiquer exactement le moment de l'inscription, son adresse, le genre de concours, la division et la catégorie dans lesquels il désire concourir.

FLATULENCE, ACIDITE, ALGOUR

Flatulence, acidité et algour, si ce n'est parmi les personnes de l'âge au ne devraient jamais être traitées à la Elle indique sûrement un état de faiblesse ou de dérangement des organes digestifs, estomac, foie, intestins — et, à moins qu'organes fonctionnent efficacement, une santé est impossible. Pour guérir et se débarrasser de ces maux, prenez de la américaine des Shakers, le tonique végétal et régénérateur de l'estomac, du foie et intestins. Elle se compose des extraits de dix variétés d'écorces et de feuilles combinées, sont merveilleusement efficaces pour dissiper la dyspepsie, les algours, les maux de tête et les maladies douloureuses qu'ils suivent.

« Les premiers prix seront accordés pour les concours futurs.

« Les médailles de 1913 sont admises de droit aux divers